

A mon avis cette menace provient de l'intransigeance et de l'entêtement dont a fait preuve le ministre dans cette affaire. A cause de son attitude le ministère des Postes, qui a bien servi le pays depuis cent ans, est en effervescence. Il est dans un pareil état parce que le ministre des Postes ne semble pas comprendre les règles fondamentales des bonnes relations ouvrières. Le ministre ne peut pas dire qu'on ne l'avait pas mis en garde. Le député d'Hillsborough, des représentants du NPD et d'autres membres de l'opposition ont soulevé cette question à la Chambre au fil des jours. De fait, le 28 février, le conseil des Unions des employés des Postes a publié un communiqué, remis à tous les députés, qui mettait à nouveau le ministre en garde. Je vais en citer un court passage; il est signé par les co-présidents de l'Union des facteurs du Canada:

Le ministre des Postes a déclaré publiquement que le moral était excellent parmi les postiers. Il laisse entendre que le dialogue se déroule sans heurt entre le syndicat et l'employeur. Il déclare parfois que nous sommes d'accord. Cependant, à propos de la question la plus importante concernant le nouveau régime de distribution du courrier il omet d'informer le public que la situation est explosive.

Les unions postales ont formulé cette mise en garde le 28 février. Il serait peut-être utile que je continue:

Dans l'intervalle, le service de distribution du courrier se détériore. L'inefficacité devient rapidement la nouvelle formule de travail.

Voici un autre passage du communiqué:

Nous n'avons pas d'objection à la semaine de livraison de cinq jours. Mais nous ne sommes pas d'accord avec la direction sur sa façon d'interpréter l'entente collective. Les directives que nous avons données à nos membres sont, de notre avis, et de celui de notre conseiller juridique, conformes au contrat.

Il est clair qu'une crise s'est développée au sein de ce service public très important, essentiel. Nous avons déjà été témoins des sombres conséquences d'une grève des Postes et nous savons quelle épreuve elle a imposée aux Canadiens. Nous sommes encore une fois peut-être à la veille d'une grève à cause de l'entêtement du ministre, parce qu'il refuse de consulter le ministre du Travail qui a remporté beaucoup de succès dans pareille situation. Il n'a sans doute pas consulté le ministre du Travail, car je ne parviens pas à croire que celui-ci aurait consenti à ce que le ministre des Postes fasse ces déclarations provocantes et menaçantes qui mettent en péril les services postaux du pays et y ont déjà causé une crise aiguë.

[M. McGrath.]

Au lieu de chercher à détendre la situation, au lieu de parler avec calme aux personnes en cause, le ministre s'adresse à la grande presse et menace les syndicats. Je me demande quel succès le ministre du Travail aurait remporté s'il avait adopté cette attitude. Quel succès aurait-il remporté dans la solution des graves problèmes qui ont menacé les services publics, problèmes qu'il a su résoudre, s'il avait fait des menaces de poursuite par la voix de la presse? Le ministre du Travail sait qu'on ne résout pas ainsi les différends ouvriers. Il sait que ce n'est pas de la sorte qu'on réunit les parties pour les amener à une entente.

Si ce service essentiel est réduit, s'il est interrompu, nous ne pourrions qu'en blâmer le ministre des Postes à cause de l'attitude qu'il a adoptée depuis le début; c'est lui qui devra assumer la responsabilité des conséquences. Il doit sûrement se rendre compte des conséquences qu'entraîne un chambardement des services postaux. Les retraités de la vieillesse en souffrent, les invalides et nos anciens combattants, parce qu'ils ne reçoivent pas leurs pensions. Le travailleur et la travailleuse moyens aussi parce qu'ils perdent un service essentiel à la bonne marche du pays, service qui est assuré de fait et avec efficacité depuis 100 ans.

Peut-être les difficultés postales tiennent-elles à ce que nous avons un ministre des Postes qui a la tête dans les nuages. Il semble se préoccuper de satellites plus que de la livraison du courrier.

M. Baldwin: Et de l'OTAN.

M. McGrath: Et, comme mon collègue vient de le dire, de l'OTAN, en essayant de faire le travail pour lequel les Canadiens paient le ministre de la Défense. Je conseille au ministre des Postes de laisser la question de l'OTAN au ministre de la Défense nationale et d'accorder plus d'attention aux services postaux essentiels avant de se perdre dans les nuages à jongler avec les satellites et les communications. Les conséquences du bouleversement des services postaux sont, comme je le disais, fort graves, car elles imposent des privations au peuple canadien, aux retraités, aux anciens combattants, à ceux qui reçoivent des pensions d'invalidité, et aux hommes et aux femmes qui forment la population active du pays.

• (4.50 p.m.)

Il existe dans le domaine des services postaux des problèmes qui ne sont pas de nature à provoquer une déclaration du genre de celle que faisait l'Union des facteurs le 28 février.